

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS1042

présenté par
Mme Ibled et Mme Missoffe

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.